

Principes fondamentaux pour une politique de la formation continue

Autor(en): **Zillig, Elisabeth**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Die Privatschule = L'école privée = La scuola privata**

Band (Jahr): - **(1998)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

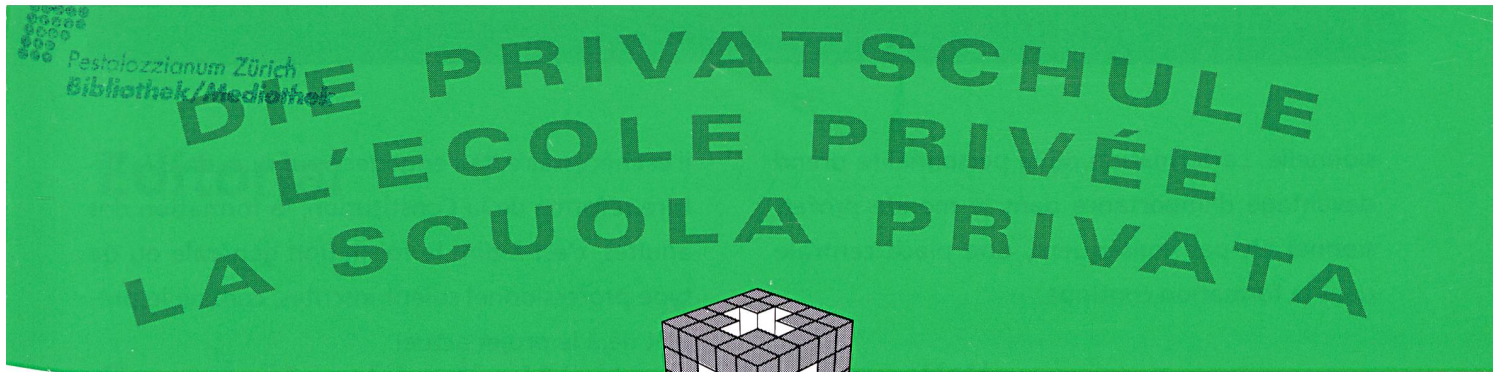
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Avril 1998 no 1

Editorial

Principes fondamentaux pour une politique de la formation continue

Il n'y a pas un domaine de l'éducation qui soit aussi complexe que celui de la formation continue. Non seulement l'importance et la diversité de l'offre permettent difficilement d'avoir une vision claire des possibilités, mais à cela s'ajoute aussi une terminologie souvent peu claire.

En français on ne fait généralement pas de différence entre: Education des adultes et formation continue. On parle même de l'Education des adultes et d'éducation permanente. On distingue aussi la formation continue professionnelle et la formation continue en général. L'ancrage juridique n'est pas le même. Au plan fédéral, plusieurs départements sont concernés par la formation continue. C'est le cas aussi dans la plupart des cantons. En outre, des bases juridiques font défaut pour le développement de la formation continue. Seul le canton de Berne connaît une loi sur la formation continue des adultes.

Nous saluons donc avec satisfaction l'élaboration d'une politique nationale de la formation continue reposant sur des bases claires.

Actuellement la formation continue fait partie de la révision de la loi sur la formation professionnelle aussi bien au plan fédéral qu'au niveau des cantons. Pour notre Fédération, ces révisions prennent une signification essentielle, car il s'agit d'affirmer la position de l'offre privée sur le marché de la formation continue. La plus grande partie de l'offre de formation continue est assumée par des établissements privés. On leur doit, en particulier, de réagir de manière ciblée, efficace et rapide aux nouveaux besoins de formation. Notre Fédération a pour mission de s'engager pour que les facultés d'innovation de l'initiative privée puissent être maintenues à l'avenir.

Les organes dirigeants et faitiers de la FSEA (Fédération Suisse de l'Education des Adultes) ont établi des principes qui pourraient indiquer la voie à une politique suisse de la formation continue.

Ces principes postulent notamment:

- La formation continue est **un concept intégral** qui remet en question la distinction entre formation continue générale et formation continue profes-

sionnelle. La formation de la personnalité prend davantage d'importance dans le monde professionnel et, par conséquent, une place centrale dans la formation continue.

- Il convient de **renforcer et promouvoir la pluralité de l'offre**. La condition primordiale pour qu'existe une structure diversifiée réside dans l'indépendance des institutions pour l'établissement de leurs programmes et dans l'utilisation des ressources.
- **La formation continue pour tous**. Chaque personne a droit à une formation continue, ce qui sous-entend toutefois que le principe de base repose sur le libre choix de chacun. Il sera toutefois nécessaire de créer des incitations pour les groupes de population moins privilégiés ou défavorisés.
- Il conviendra de créer **un nouveau système de formation continue coordonné qui inclura la reconnaissance des formations acquises**.
- La formation continue nécessite **l'élaboration de nouveaux modèles de financement** mieux adaptés à l'évolution de ce domaine. Comme la formation continue est d'intérêt général, l'Etat contribue à l'établissement des conditions-cadres nécessaires. Pour l'optimisation de la formation continue et son financement, une transparence des coûts sera également indispensable, dans les établissements publics. Il convient de promouvoir les aides individuelles et financières des demandeurs de formation.
- Les organisations de formation des adultes servent d'organes de liaison entre la Confédération, les cantons et l'initiative privée et doivent être financièrement soutenues par la Confédération. Toutes propositions de formation continue: l'offre, l'information, l'orientation, les conseils et la recherche appliquée doivent être encouragées et soutenues.

- Il est nécessaire de s'engager pour que, dans la future réforme de la Constitution, la formation des adultes, c'est-à-dire la formation générale ou de type professionnel soient inscrites, comme le prévoit déjà le projet actuel.

Au moment où l'on va mettre sur les rails la future formation continue, notre Fédération ne doit pas laisser passer sa chance de collaborer activement aux réformes de cet immense champ d'activité.



Elisabeth Zillig, Présidente de la FSEP

Inhalt / Sommaire

Editorial	1
Principes fondamentaux pour une politique de la formation continue	
Grundsätze für die Weiterbildungspolitik	3
Info	5
Pour le développement du Fonds de bourses	
Zur Entwicklung des Stipendienfonds	
Organisation des examens fédéraux de maturité professionnelle en automne 1998	
Eidgenössische Berufsmaturitätsprüfungen Herbst 1998	
Wichtige Daten	
Forum	13
Quelques pages d'histoire: Les écoles privées de 1942 à 1945 (deuxième partie)	
NSH Bildungszentrum Basel	
Frei's Schulen – Wandel als Chance nutzen	
Pressespiegel / A travers la presse / Rassegna stampa	22

Herausgeber/Editeur:	Verband Schweizerischer Privatschulen VSP/Fédération Suisse des Ecoles Privée FSEP Christoffelgasse 3, 3011 Bern Tel. 031/328 40 50, Fax 031/328 40 45 Internet: http://www.swiss-schools.ch E-Mail: info@swiss-schools.ch
Redaktion/Rédaction:	Henri Moser, Markus Fischer, Sven Sievi
Inserate/Annonces:	Verband Schweizerischer Privatschulen VSP/Fédération Suisse des Ecoles Privée FSEP Christoffelgasse 3, 3011 Bern Tel. 031/328 40 50, Fax 031/328 40 45
Druck/Impression:	Marti Druck AG, Ostermundigen Tel. 031/931 54 54, Fax 031/931 81 49
Erscheinungsweise/ Mode de parution:	4x jährlich/Trimestriel
Auflage/Tirage:	1100 Exemplare/1100 exemplaires